

## **Centre Social de la Grette - Reconstruction et restructuration - Remise des pénalités de retard dans le cadre du règlement des soldes des marchés de travaux**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Suite au dépassement du délai d'exécution concernant les travaux du Centre Social de la Grette et après que les entreprises aient transmis leur mémoire final et que le Maître d'Oeuvre ait établi leur projet de décompte général, nous avons dû appliquer à ces décomptes des pénalités de retard relatives à l'article 4.3.1 du CCAP soit 1/3000<sup>ème</sup> du montant des travaux et ce pour l'ensemble des entreprises du chantier : retard constaté dans l'exécution des travaux de cent un jours moins six jours d'intempéries soit quatre vingt quinze jours.

- Entreprise BARETTI, titulaire du marché n° 21-119-1, lot Démolition  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 1 191,82 € TTC
- Entreprise C2P, titulaire du marché n° 21-118-2, lot Désamiantage - Sols collés  
Montant des pénalités appliquées soit 56 (avenant n° 1) + 95 jours : 2 835,25 € TTC
- Entreprise BARONCHELLI, titulaire du marché n° 21-120-3, lot Gros-Oeuvre  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 10 583,94 € TTC
- Entreprise VERDOT, titulaire du marché n° 21-119-4, lot Charpente bois et métal  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 1 920,34 € TTC
- Entreprise SFCA, titulaire du marché n° 21-119-5, lot Couverture - Etanchéité  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 3 319,49 € TTC
- Entreprise RLK Production, titulaire du marché n° 21-120-6, lot Menuiseries extérieures  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 2 518,00 € TTC
- Entreprise DUCROT, titulaire du marché n° 21-209, lot Métallerie  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 603,41 € TTC
- Entreprise VD Menuiserie, titulaire du marché n° 21-119-8, lot Menuiserie intérieure  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 3 565,47 € TTC
- Entreprise ARS, titulaire du marché n° 21-119-9, lot Plâtrerie - Isolation  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 1 841,24 € TTC
- Entreprise BONGLET, titulaire du marché n° 21-119-10, lot Peinture - Tenture  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 1 186,49 € TTC
- Entreprise PREVITALI, titulaire du marché n° 21-119-11, lot Carrelage - Faïence  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 1 379,22 € TTC
- Entreprise LAFFOND, titulaire du marché n° 21-119-12, lot Faux-plafonds  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 671,68 € TTC
- Entreprise MICHEL-AMADRY, titulaire du marché n° 21-120-13, lot Plomberie-Sanitaire  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 1 269,42 € TTC
- Entreprise TFCI, titulaire du marché n° 21-119-14, lot Chauffage - Ventilation  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 5 026,75 € TTC

- Entreprise EST ELECTRIQUE, titulaire du marché n° 21-119-15, lot Electricité  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 4 067,59 € TTC et titulaire du marché  
n° 21-224,  
lot Câblage informatique  
Montant des pénalités appliquées soit 95 jours : 493,35 € TTC.

Après analyse des retards d'exécution des travaux, il apparaît que les entreprises citées ci-après ne sont pas responsables ; il est donc proposé la remise totale de leurs pénalités :

- Entreprise BARETTI, lot Démolition
- Entreprise VERDOT, lot Charpente bois et métal
- Entreprise SFCA, lot Couverture - Etanchéité
- Entreprise RLK Production, lot Menuiseries extérieures
- Entreprise DUCROT, lot Métallerie
- Entreprise ARS, lot Plâtrerie - Isolation
- Entreprise BONGLET, lot Peinture - Tenture
- Entreprise PREVITALI, lot Carrelage - Faïence
- Entreprise MICHEL-AMADRY, lot Plomberie - Sanitaire
- Entreprise EST ELECTRIQUE, lot Electricité et lot Câblage informatique.

Suite à une réunion organisée en présence des représentants de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage avec les entreprises citées ci-après afin qu'elles apportent de plus amples explications sur ces retards, il est proposé de réduire le montant de leurs pénalités :

- Entreprise C2P, lot Désamiantage - Sols collés  
Montant des pénalités ramené à 40 jours soit 751,20 € TTC
- Entreprise BARONCHELLI, lot Gros-Oeuvre  
Montant des pénalités ramené à 21 jours soit 2 339,61 € TTC
- Entreprise VD Menuiserie, lot Menuiserie intérieure  
Montant des pénalités ramené à 21 jours soit 788,13 € TTC
- Entreprise LAFFOND, lot Faux-plafonds  
Montant des pénalités ramené à 21 jours soit 148,47 € TTC
- Entreprise TFCI, lot Chauffage - Ventilation  
Montant des pénalités ramené à 21 jours soit 1 111,11 € TTC.

La réduction des pénalités de retard sera réalisée sous réserve que chaque entreprise concernée accepte cette mesure pour solde de tout compte et renonce à tout recours relatif aux pénalités de retard à l'encontre de la Ville. Dans le cas contraire, l'application des pénalités de retard restera inchangée.

Après avis favorable de la Commission Patrimoine du 6 mars 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de remise de pénalités de retard aux entreprises telles que définies aux conditions énoncées ci-dessus.

«**Mme Nicole WEINMAN** : Je voulais vous demander, s'il vous plaît, de dissocier les deux parties du rapport parce qu'autant j'admets qu'on puisse remettre certaines pénalités dans certains cas, autant je vis très mal dans la conjoncture actuelle de voir taxer des entreprises bisontines, sachant qu'elles ne sont quand même pas globalement au plus haut de leur forme, en général, que ce n'est pas le meilleur signe à leur donner que de leur dire qu'on les pénalise même si elles ont un peu de retard. Ce qui me scandalise quand même, c'est qu'on soit capable de demander des pénalités à des entreprises qui paient des taxes sur Besançon alors que ça fait deux ans que vous me dites que vous avez demandé à l'EDF de refaire un petit bout de trottoir qui est abîmé, ce n'est même pas au PPI. Si on n'est même pas fichu de faire réparer des choses comme ça et qu'on pénalise les entreprises, c'est à être dégoûté de travailler à Besançon, je vous le dis.

**M. LE MAIRE** : Ce sont des attitudes stratosphériques.

**Mme Françoise BRANGET** : J'en profite, Monsieur le Maire, car ce n'est pas tellement sur le centre social que je veux intervenir...

**M. LE MAIRE** : Mais sur le centre commercial !

**Mme Françoise BRANGET** : ... et je pense que vous m'attendez là-dessus !

**M. LE MAIRE** : Non, je ne vous attends pas parce que je pensais que les choses étaient tellement claires et que vous aviez dit tellement de sottises sur cette affaire-là que vous auriez au moins la pudeur de vous taire...

**Mme Françoise BRANGET** : Eh bien, non, justement. Parce que vous voyez, quand on fait des propositions, on dit des sottises. Mais je voudrais dire que je suis quand même satisfaite pour les habitants de la Grette qu'effectivement enfin, ils arrivent à pouvoir faire leurs courses dans un délai qui pourra peut-être être réduit parce que je crois que la dérive a été assez longue. Je trouve que vous m'avez fait beaucoup d'honneur en me citant dans la presse...

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas moi qui vous ai citée, je ne vous ai surtout pas citée !

**Mme Françoise BRANGET** : Est-ce que vous avez vraiment besoin de Françoise BRANGET pour vous justifier et de Françoise BRANGET qui a soi-disant retardé les projets ? Vais-je, dans tous les projets qui n'ont pas fonctionné, servir de bouc émissaire, c'est assez étonnant. Soyons sérieux, ce n'est pas une simple conseillère municipale d'opposition qui va s'opposer aux décisions prises par une majorité de 43 élus que l'on sait très soudés. Comment et pourquoi vous en êtes arrivés là, c'est bien parce que j'ai joué l'empêcheur de tourner en rond et je pense qu'il faut reprendre un petit peu le problème et j'aimerais bien...

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas le sujet.

**Mme Françoise BRANGET** : Ce n'est pas le sujet mais j'ai été attaquée hier dans la presse quand même...

**M. LE MAIRE** : Et vous avez répondu.

**Mme Françoise BRANGET** : ... il y a eu certaines allusions et je pense quand même qu'il faut faire une petite mise au point. Vous nous avez dit qu'on n'a jamais de projets à proposer, on n'est pas constructif, on ne veut pas faire des choix mais là je crois qu'il y a quand même un problème, d'abord un problème de méthode. En effet, s'il y avait une véritable écoute, un vrai dialogue, jamais nous n'en serions arrivés là, la médiation aurait pu aboutir beaucoup plus tôt, l'année dernière par exemple...

**M. LE MAIRE** : Ne m'obligez pas à dire tout ce que je sais sur le sujet, Madame BRANGET.

**Mme Françoise BRANGET** : Et bien j'aimerais bien que vous le disiez parce que justement ce serait très bien.

**M. LE MAIRE** : Ce ne serait pas forcément en votre honneur.

**Mme Françoise BRANGET** : Justement, j'attends que vous me le disiez parce que je viens de l'apprendre tout à l'heure.

**M. LE MAIRE** : Je vous le dirai tout à l'heure à la sortie.

**Mme Françoise BRANGET** : Non, je serais très curieuse que vous le disiez en public, en toute transparence. Quand les commerçants défendent leur intérêt, c'est tout de même légitime et on ne peut pas constamment les opposer à la population, il n'y a pas les bons d'un côté, les mauvais de l'autre. Donc erreur sur le fond et sur la forme.

Qu'est-ce que l'on me reproche ? Simplement d'avoir fait mon travail de Conseillère Municipale, d'avoir osé envisager une solution qui n'était pas la vôtre et de l'avoir fait savoir. Je vous l'ai déjà dit lors du dernier Conseil Municipal, la démocratie est un processus de dialogue, de discussion, voire de confrontation parfois même si l'on n'est pas toujours d'accord et il faut savoir écouter même les avis divergents. J'ai mis en pratique cette démocratie participative qui vous est si chère, Monsieur le Maire, j'ai recueilli l'avis des habitants à qui l'on n'a jamais exposé les données du problème. Je me suis faite le porte-parole d'interrogations et d'inquiétudes légitimes mais j'ai bien peur que l'on écoute les habitants seulement quand ils sont d'accord, et s'ils ne disent pas la même chose, s'ils ne vont pas dans votre sens bien évidemment, ils sont manipulés, pris en otages, victimes de manoeuvres politiciennes, voire téléguidés. Avouez que c'est un peu facile, pas très démocratique et surtout pas très courageux. Il s'agirait plutôt de s'interroger sur ses propres erreurs et ses propres manquements parce que se défausser sur un adversaire politique, c'est peut-être de bonne guerre mais vouloir insinuer une quelconque collusion entre les uns et les autres est proprement scandaleux, honteux et diffamatoire.

**M. LE MAIRE** : Eh bien, attaquez donc en diffamation, Madame.

**Mme Françoise BRANGET** : Ce n'est pas moi qui vais le faire, c'est le commerçant. Je reste persuadée que ceux qui ne sont pas de mon avis ou de votre avis, ont tout de même légitimement le droit de s'exprimer. Vous n'avez quand même pas le monopole de l'opinion publique.

**M. LE MAIRE** : Oh ça non !

**Mme Françoise BRANGET** : Erreur sur la forme mais aussi erreur sur le fond du dossier. Faut-il rappeler l'intérêt de l'intégration du projet dans un environnement géographique et économique beaucoup plus vaste que la cité Brulard ? Mon seul souci dans cette affaire était d'apporter une solution pragmatique et durable aux besoins de la population du quartier au regard d'une part de l'aménagement de l'ensemble de cette partie de la ville et d'autre part de l'intérêt des contribuables bisontins. De nombreux avantages auraient pu en découler, je ne vais pas vous reciter lesquels parce que vous les connaissez largement, j'en avais débattu à plusieurs reprises mais ce que je souhaiterais surtout, et j'avais dit mon souci lors des précédents débats, c'est qu'on ne reproduise pas le schéma de la place Cassin qui grève les finances de la ville parce que j'ai vu encore dans le budget, effectivement il y a une ligne consacrée à la place Cassin. Alors le projet Brulard sera tout nouveau tout beau mais pour combien de temps ? L'avenir nous le dira mais qui se souviendra des paroles de Françoise BRANGET jugées futiles et électoralistes ? Moi je dirais sans rancune parce que je vois pointer autre chose derrière ce que vous avez dit tout à l'heure et je dirai simplement : écoutez vos concitoyens, même ceux qui ne sont pas d'accord avec vous, mais écoutez aussi votre opposition, quelquefois ça pourrait vous servir. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie Madame BRANGET. Je ne vais même pas répondre sur le fond à ce que vous dites car je crois que la meilleure réponse qu'on peut vous apporter, c'est ce que pensent les habitantes et les habitants des 408. Eux connaissent la réalité, eux ont encore en mémoire les tracts que vous avez diffusés, eux ont encore en mémoire ce que vous avez pu dire, les propositions que vous avez faites qui, si on vous avait écoutée, à savoir d'utiliser des terrains militaires qui sont pour l'instant encore recouverts de hangars, feraient qu'à cette heure nous ne serions pas en train de démolir ce centre pour en construire un nouveau. Je ne veux pas polémiquer là-dessus, les habitants ont trop souffert de l'absence de centre commercial. Certains ont cru devoir tenir des propos qui à mon sens n'ont pas fait avancer les choses, mais les ont plutôt retardées mais je crois beaucoup au bon sens des habitants de ce quartier et eux savent, je les ai rencontrés, Denis BAUD les a rencontrés, eux savent où est la vérité. Vous c'est votre vérité, ce n'est pas la mienne, je ne polémiquerai pas avec vous, d'autant plus que ce n'est pas le sujet. Si vous êtes persuadée que ce que vous avez fait c'est bien, si vous êtes en paix avec votre conscience, c'est très bien, moi je ne dis rien de plus par rapport à ça. Je passe la parole à M. LAMBERT qui l'avait demandée.

**M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire, dans le prolongement de l'intervention de Nicole, vous avez dit en présentation du budget, que le volet investissement pour le conseil municipal était important pour faire travailler les entreprises bisontines et je crois que ce que vous avez dit est exact. Pouvons-nous lister les entreprises qui ne sont pas de Besançon ? J'en connais quelques-unes mais pas toutes.

**M. LE MAIRE :** Où est le problème ? On ne pénalise pas les entreprises suivant qu'elles sont de Besançon ou pas de Besançon.

**M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire, les entreprises sont toutes bisontines là ?

**M. LE MAIRE :** Que proposez-vous Monsieur LAMBERT ?

**M. Bernard LAMBERT :** De lister les entreprises et de voir celles qui sont...

**M. LE MAIRE :** De lister pour faire quoi ?

**M. Bernard LAMBERT :** Pour information.

**M. LE MAIRE :** Pour information ou pour ne pénaliser que celles de l'extérieur ?

**M. Bernard LAMBERT :** Pour information simplement.

**M. LE MAIRE :** Je ne comprends pas bien mais on vous donnera la liste de celles qui sont sur Besançon. Je ne les connais pas toutes, BARONCHELLI, VERDOT, SFCA, tout ça ce sont des Bisontins, BARETTI aussi d'ailleurs. Vous voulez qu'on vous donne la liste, on vous la donnera. Je n'ai d'ailleurs pas compris ce que Mme WEINMAN voulait dire quand elle demandait de dissocier le rapport. Que vouliez-vous dire ?

**M. Bernard LAMBERT :** Remise totale, remise partielle.

**Mme Nicole WEINMAN :** On votera la remise des pénalités aux premières, on votera contre les pénalités aux deuxièmes. C'est tout.

**M. LE MAIRE :** J'aimerais qu'on se calme un peu. Il y a simplement des règles administratives qui prévoient des pénalités, c'est la loi qui le permet, je vous prie de bien vouloir nous en excuser mais nous respectons la loi. Des négociations ont été menées par M. LIME qui vous en dira un mot dans un instant avec l'ensemble des entreprises, qui ont...

**M. Nicole WEINMAN** : M. LIME devrait déjà s'occuper de l'EDF...

**M. LE MAIRE** : Madame, c'est inacceptable ce que vous dites là. C'est inacceptable Madame WEINMAN que vous attaquiez M. LIME sur son activité professionnelle. Si, quand vous dites que M. LIME devrait s'occuper de l'EDF, comme c'est l'entreprise où il travaille, je trouve que vous sortez...

**M. Bernard LAMBERT** : On ne savait pas.

**Mme Nicole WEINMAN** : M. LIME a très bien compris.

**M. LE MAIRE** : Je souhaiterais quand même qu'on reprenne son calme. Monsieur ROSSELOT, vous vous rendez compte de la situation où nous sommes ce soir ? J'aimerais qu'on passe un peu à la vitesse au-dessus, s'il vous plaît, on dissociera le rapport si vous le voulez, ça n'aidera en rien à la compréhension du rapport mais on le fera et j'aimerais quand même que ce conseil municipal se termine dans la dignité.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Sur la vie professionnelle, je crois que mon voisin et moi on a déjà donné par le passé, je ferme la parenthèse. Mais je n'ai pas trouvé que c'était très grave. Je voulais revenir sur le problème de ces entreprises pour qu'on s'explique bien. C'est vrai qu'on a tout à fait conscience du retard qu'il y a eu sur les travaux et qu'en effet la loi permet un certain nombre d'indemnités, de représailles si l'on peut dire, à l'encontre de ces entreprises. Mais enfin la loi ne vous oblige pas non plus forcément à les appliquer. D'autre part, on constate, c'est vrai, que vous avez fait un geste en baissant largement les pénalités dont font l'objet ces entreprises mais je constate aussi que parmi les entreprises qui restent, il y en a quand même un certain nombre qui sont déjà en difficulté financière, qui ont déjà licencié une bonne partie de leur personnel et je ne pense pas qu'elles aient une situation financière qui soit très très forte. C'est pour cela qu'on voulait se permettre de vous demander de ne pas les pénaliser cette fois-ci, donnons-leur un sursis, les sommes ne sont pas excessivement importantes. Est-ce qu'on peut faire un geste pour cette fois en les alertant, une bonne fois pour toutes et en passant là-dessus ? Je pense que pour ces entreprises qui pour la plupart, en plus, sont bisontines, il faut voir les choses en face. On est soumis aux lois du marché et franchement quand je vois une entreprise bisontine qui obtient un marché, ça me fait quand même plus plaisir qu'une entreprise qui vient de Marseille ou d'ailleurs. C'est pour ça qu'on voulait cette séparation de vote dans la mesure où on est favorable à la remise totale mais que nous ne sommes pas favorables à la remise partielle, compte tenu des sommes et du peu d'entreprises que cela concerne, maintenant c'est à vous de voir.

**M. LE MAIRE** : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, nous sommes tous favorables aux entreprises bisontines sauf qu'il y a une règle, c'est la loi des marchés et que nous donnons les marchés à celles qui sont les moins disantes comme nous y oblige le code des marchés que vous devez connaître. Ensuite, je suis chargé de défendre les intérêts des habitants de cette ville. Il y a des règles, lorsque des augmentations nous sont opposées par les entreprises nous payons et actuellement nous sommes plus dans une situation, et nous l'avons vu dans un certain nombre de dossiers, où nous payons des surcoûts. Nous les payons sans discuter, entre autres aux entreprises bisontines. Là les retards qui ont été dus à des intempéries ou à des éléments indépendants de la bonne volonté de l'entreprise ont été pris en compte. Maintenant je comprends bien qu'il peut être intéressant politiquement de dire au conseil municipal : remettons les pénalités aux entreprises, moi je crois que nous sommes là pour gérer la ville dans la clarté, il y a des règles, ces règles je les respecte. Donc on scindera le rapport en deux si vous le souhaitez mais j'en reste aux règles.

**M. Christophe LIME** : Ce qu'il faut savoir et qui n'est pas indiqué dans le rapport, c'est que l'ensemble de ces entreprises ont eu deux délais acceptés par la ville dès le départ, c'est-à-dire qu'en fonction d'un certain nombre d'évolutions et de contraintes qu'il pouvait y avoir sur le chantier, nous avons accepté dans un premier temps des délais, nous en avons accepté encore dans un deuxième temps et

c'est les troisièmes délais qui n'ont pas été respectés par les entreprises. J'ajoute qu'on n'a pas à faire de discernement sur le suivi d'un chantier en fonction de l'origine de l'entreprise. Vous avez lu que nous remettons pratiquement l'intégralité des pénalités pour les deux-tiers des entreprises et pour le dernier tiers qui n'a pas mis assez d'énergie pour respecter le troisième délai, nous leur appliquons une partie seulement des pénalités. Donc je veux bien qu'on dise qu'on «saigne» les entreprises mais en fonction d'un délai dépassé de neuf mois, leur appliquer des pénalités qui doivent représenter environ un mois au maximum, je ne pense pas qu'on fasse preuve d'une grande rigueur à leur encontre. Je terminerai par une remarque d'ordre général concernant les chantiers. Considérant que la Ville de Besançon n'a pas pour habitude d'appliquer des pénalités, on a un peu trop tendance à la faire passer en dernier sur les chantiers. Donc je crois que l'avertissement doit être clairement identifié et nous ferons comme l'ensemble des collectivités territoriales, nous appliquerons un certain nombre de pénalités. Je tiens quand même à préciser que les entreprises, notamment les cinq dernières ont été reçues individuellement par moi-même pour s'expliquer, y compris sur cette dernière pénalité.

**M. LE MAIRE :** Je crois vraiment qu'on a fait le maximum. Il faut savoir que ces retards entraînent des coûts pour la Ville et de la gêne pour les habitants. Lorsque nous avons fermé les locaux de la halte-garderie qui devaient être rouverts à une date précise, que suite à des retards nous n'avons pas pu respecter, notre personnel est resté sans pouvoir travailler, les familles sont restées quelque temps sans pouvoir faire garder leurs enfants. Des recettes ont été perdues, il y a eu des coûts pour la ville et je crois qu'il faut là aussi quelque part être sérieux. Si nous faisons ça de façon automatique je comprendrais votre remarque Madame WEINMAN. Nous avons comme vous le plus grand respect pour les entreprises de cette ville, mais là il y a eu trois rappels, un entretien avec l'adjoint, je crois qu'on ne peut pas faire plus et comme l'a dit Christophe, je crois qu'il faut considérer effectivement que la Ville paie bien, comme les collectivités elle paie dans les temps, elle a droit aussi au respect des délais et ce que nous faisons c'est pour les citoyens. Si par contre il y a des difficultés qui ne sont pas imputables à l'entreprise, on les prend en compte, on l'a fait pour la quasi totalité mais, quand il y a quelque part de la mauvaise volonté ou des circonstances qui ne sont pas excusables, on respecte les règles. Quand on nous dit qu'il y a des surcoûts, si c'est justifié, on les paie. On discute aussi mais quand on a discuté et qu'on considère qu'on doit payer, on paie. Il faut donc que ça marche dans les deux sens. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

**M. Jean ROSSELOT :** Dans beaucoup de cas, pour avoir discuté un peu avec ces entreprises incriminées, elles objectent le fait qu'elles ont été, par une sorte d'effet de portillon, bloquées par une autre entreprise qui n'avancait pas... je ne sais pas...

**M. LE MAIRE :** D'accord Jean, mais faites confiance à l'Adjoint quand même et aux services qui analysent les causes du retard. Ce sont des gens compétents, consciencieux et ils proposent ça quand ils ont usé tous les autres recours et s'ils le font ce n'est pas de gaieté de coeur.

**M. Jean ROSSELOT :** Oui, mais si des entreprises sont...

**M. LE MAIRE :** En fait ce que vous proposez, c'est quelque part défier les services de la Ville.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais non, ça n'a rien à voir.

**M. LE MAIRE :** Si. Alors, Jean, comment voulez-vous qu'après on puisse se faire respecter s'il y a des règles et qu'on sait que d'avance ces règles, de toute façon on s'assiera dessus ? Ce n'est pas raisonnable, vous ne pouvez pas dire ça.

**M. Jean ROSSELOT :** Je sais bien, mais on n'est pas obligé de les appliquer.

**M. LE MAIRE :** Il y a des règles, c'est vrai en matière d'entreprise comme dans beaucoup d'autres domaines et je pense qu'il faut les respecter. Quand on ne respecte pas les règles, dans quelque domaine que ce soit, il faut s'attendre à des pénalités, c'est vrai pour ça, c'est vrai dans beaucoup d'autres domaines.

**M. Denis BAUD :** Pour ramener la sérénité sur le dossier du centre commercial Brulard, je voulais tout simplement dire qu'il y avait de bonnes nouvelles aujourd'hui pour les habitants et pour tout le monde, c'est que le centre commercial est pratiquement à moitié démolé aujourd'hui, quelques jours de débarrasement des débris et puis on n'en parlera plus, cela me semble être essentiel. Et aujourd'hui il y avait sur le site des mètres envoyés par la société d'immobilier d'entreprise qui a signé le compromis de vente, pour prendre des mesures, ce qui laisse à penser que la suite, c'est-à-dire la reconstruction, se fera je crois le plus rapidement possible. Alors il y avait une proposition de consolider le centre commercial tel qu'il était. Pour être allé plusieurs fois voir son état, même provisoirement, je crois que ce n'était pas très raisonnable pour des raisons de sécurité, pour des raisons de dignité tout simplement. D'autre part, la perspective d'aller construire en face, de toute manière allait nous conduire beaucoup plus loin...

**M. LE MAIRE :** C'était dix ans de retard Madame BRANGET.

**M. Denis BAUD :** ... en terme de temps, donc je crois qu'il faut aujourd'hui refermer ce dossier, se dire que malgré les difficultés il a abouti et que demain les habitants de Brulard, de Velotte, du Polygone, etc. auront un centre commercial à leur dimension et à leur portée.

**M. LE MAIRE :** Je crois que ce qu'il faut retenir de ce dossier, c'est qu'effectivement dans environ un an et demi, on pourra acheter son pain, ses médicaments, sa boucherie... sur le centre Brulard. Vous maintenez votre demande, Madame WEINMAN ? Je l'accepte. Quels sont ceux qui sont pour la remise totale des pénalités ? Tout le monde. Quels sont ceux qui ne veulent pas que l'on respecte la loi ? (réactions)... mais si c'est ça ! Je vais formuler ma demande autrement : quels sont ceux qui sont pour le fait que désormais on abandonne totalement les pénalités puisqu'en fait, si on ne les applique plus, on les abandonne ? Quels sont ceux qui sont contre le fait que nous maintenions une pénalité réduite ? C'est la deuxième partie du rapport. Monsieur POCHARD, vous êtes d'accord avec ça, vous ? Je vous sens hésitant et vous avez raison (rires). M. POCHARD n'est pas d'accord mais il est solidaire, c'est bien ! Je pense bien que vous mettez M. POCHARD dans une situation difficile. Monsieur POCHARD je vous remercie de votre franchise et de dire que c'est par solidarité. Monsieur POCHARD, relevez la main que je vous voie, ça me fait tellement plaisir.

Je crois qu'il faut qu'on détende un peu l'atmosphère, je vous propose donc dix minutes d'interruption de séance, dix minutes, pas plus, à la demande de certains d'entre vous et ensuite nous repartons pour terminer rapidement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ces dispositions dans les conditions suivantes :

- à l'unanimité pour les propositions de remise totale de pénalités,
  
- à la majorité, douze Conseillers votant contre, pour les propositions de réduction du montant de pénalités.

*Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.*